

## Le handicap ne doit pas être un frein à vos projets


### Livret d'informations pour les personnes en situation de handicap

Vous souhaitez suivre une formation à la MFR.

Vous êtes porteur d'un handicap ou vous pensez l'être mais n'avez jamais fait faire de diagnostic.

Vos particularités vous mettent en difficultés d'apprentissage.

Et vous voulez savoir si la MFR d'Annecy a la capacité de vous accompagner dans vos projets d'avenir.

Pour toutes ces raisons, ce livret doit vous fournir des éléments de réponse. S'il manque des réponses à vos questions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la référente handicap identifiée  référente H+ Magali Coppéré\* ou son relai Sonia Replumaz\*\*

\* [magali.coppere@mfr.asso.fr](mailto:magali.coppere@mfr.asso.fr) 04/50/66/88/31

\*\* [sonia.replumaz@mfr.asso.fr](mailto:sonia.replumaz@mfr.asso.fr)

---

#### MFR Annecy

70 route du Périmètre – Annecy le Vieux- 74940 ANNECY

04 50 27 65 81 / [mfr.annecy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.annecy@mfr.asso.fr) / [www.mfr-annecy.fr](http://www.mfr-annecy.fr) \_\_\_\_\_

Siret 502 645 476 000 16 – Formation continue 82 740032474

## 1. Le handicap et les besoins spécifiques

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids...

La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible (20%) ou invisible (80%).

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.



**Le handicap moteur** : difficulté à se mouvoir, monter des escaliers ; les maladies invalidantes : (diabète / sclérose en plaque, cancer) ; les personnes désavantagées par leur petite taille ou trop grande taille.

**Le handicap auditif** : il s'agit souvent d'un handicap invisible. Beaucoup de situations sont difficiles pour les personnes atteintes d'un handicap auditif : suivre le cours, être gêné par des bruits parasites.

**Le handicap visuel** peut aller de la cécité, aux déficiences d'acuité visuelle, ainsi que les troubles de la vision. Les personnes qui ont un handicap visuel peuvent, selon le cas, avoir des incapacités totales ou partielles pour lire et écrire. Elles peuvent avoir un champ visuel réduit, être gênées par un faible éclairage, avoir de mauvaises perceptions des couleurs, se trouver en difficulté pour se repérer, s'orienter, se déplacer.

**MFR Anancy**

70 route du Périmètre – Anancy le Vieux- 74940 ANNECY  
04 50 27 65 81 / [mfr.anancy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.anancy@mfr.asso.fr) / [www.mfr-anancy.fr](http://www.mfr-anancy.fr) \_\_\_  
Siret 502 645 476 000 16 – Formation continue 82 740032474

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Les handicaps cognitifs** : ils se caractérisent par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision, entraînant des troubles du langage et de la parole plus ou moins importants, et des troubles de l'apprentissage.

Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appelés « DYS », qui sont invisibles comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie... Handicaps qui concernent les troubles de l'apprentissage, le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les symptômes associés, comme la perte de confiance en soi, l'anxiété, l'agressivité, la fatigabilité.

**Les handicaps mentaux** : ce handicap à connotation très négative souvent associé à la folie, les maladies mentales lourdes, peut simplement se manifester par des troubles du spectre autistique qui n'empêchent en rien, selon le niveau des troubles, une scolarité dite « normale ».

## 2. Les lois, le Label H+, le référent handicap et le relai handicap

- ✓ La Loi du 11 février 2005 (mise à jour en 2017) pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi repose sur quelques piliers fondamentaux qui sont pour l'essentiel : une définition du handicap, l'accessibilité, un droit à la compensation (droit pour une personne en situation de handicap (PSH) de bénéficier de toute mesure individuelle susceptible de lui garantir autant que possible l'égalité des droits et des chances).

- ✓ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui améliore l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés dans les entreprises. (OETH)
  
- ✓ Le Label qui s'appuie sur le respect d'une charte comportant une série d'engagements dont :
  - Accueillir et accompagner tous les publics ;
  - Disposer d'une équipe pédagogique concernée ;
  - Désigner un Référent H+ formé, interlocuteur principal des personnes en situation de handicap.

Et au-delà de s'inscrire dans ce contexte légal, c'est permettre à tous de vivre ses projets dans les meilleures conditions possibles.

### **3. Les mesures d'aménagements pédagogiques :**

Loin d'être des spécialistes du handicap, les équipes de la MFR se forment au fur et à mesure des besoins des apprenants et des évolutions pédagogiques, toujours en lien étroit avec l'AGEFIPH et les acteurs de Handicap Plus sur la région.

La directrice de la MFR, la référente H+ et le relai H+ assure une veille régulière en matière de loi, d'accueil et d'accompagnement du handicap.

Ainsi, à la MFR, nous avons l'habitude de :

- ✓ Faire des demandes d'aménagements d'épreuves

- ✓ Accompagner les personnes sur des demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ✓ Mettre en place des Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- ✓ Donner accès à l'outil informatique, tant pour la mise en ligne des supports de cours, que pour la prise de note, les évaluations ...
- ✓ Faire intervenir des lecteurs-scripteurs pour les évaluations
- ✓ Adapter les supports de cours au besoin spécifique de chacun (police d'écriture, couleur, schéma ....)
- ✓ Proposer des temps de soutien
- ✓ Assurer un suivi individuel par le formateur responsable de la classe et/ou la référente H+ selon les besoins
- ✓ Faire le lien avec les entreprises

Sans être envahissante et afin de ne pas stigmatiser l'apprenant en situation de handicap, la référente H+ est disponible à la demande de l'apprenant et des parents pour évoquer tous besoins supplémentaires, pour assurer un suivi de la formation et ainsi favoriser la réussite.

#### 4. L'accessibilité

Pour les personnes en situation de mobilité réduite temporaire ou définitive, la MFR est équipée :

- ✓ De places de parking dédiées
- ✓ De rampes d'accès
- ✓ D'un ascenseur dédié avec une clef
- ✓ De larges toilettes pour favoriser les transferts

- ✓ De deux chambres en rez-de-chaussée avec des largeurs de portes spécifiques au passage de fauteuils roulants. Ces chambres sont équipées de barres de transferts, de douches au sol, de lavabos suspendus

Alors pour toutes ces raisons, n'hésitez pas à nous solliciter dès que possible pour que nous puissions étudier ensemble la faisabilité d'un parcours de formation.

**Vos handicaps deviendront des forces que nous partagerons. Aidez-nous à mieux vous connaître et nous vous aiderons à mieux réussir !**



---

**MFR Anancy**  
70 route du Périmètre – Anancy le Vieux- 74940 ANNECY  
04 50 27 65 81 / [mfr.anancy@mfr.asso.fr](mailto:mfr.anancy@mfr.asso.fr) / [www.mfr-anancy.fr](http://www.mfr-anancy.fr) \_\_\_  
Siret 502 645 476 000 16 – Formation continue 82 740032474

